DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE de REVONNAS

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION n°1

Emplacements réservés
Après la Modification (2021)

Vu pour rester annexé à la délibération du 8/07/2021
Le maire,
Patrick Roche

Approbation le 4 mars 2005
Modification n°1 le 8/07/2021

Agnès Dally-Martin - *Etudes d'Urbanisme* – 01160 St-Martin-du-Mont – 04-74-35-54-35
adallymartin@gmail.com

Article L151-41
Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :
1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques
2° Des emplacements réservés aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier
3° Des emplacements réservés aux espaces verts à créer ou à modifier ou aux espaces nécessaires aux continuités écologiques
(...).

N° de l'emplacement	Désignation de l'opération	Bénéficiaires	Terrains concernés	Superficie en 2021
1	Aménagement de la RD 52	Commune	Voir plan	5 467 m2
2	Réalisation de logements locatifs	Commune	Voir plan	4 300 m2
3	Réalisation de logements locatifs	Commune	Voir plan	6 100 m2
4	Aménagement d'une placette de retournement	Commune	Voir plan	100 m2
5	Constructions, installations et aménagements pour services techniques, protection incendie-pompiers, loisirs, sports, stationnement, espace public de loisirs et de rencontre	Commune	Voir plan	7 408 m2
6	Création d'un cheminement piéton et préservation de la continuité écologique	Commune	Voir plan	3 969 m2